Décision 15-DCC-61 du 28 mai 2015

relative à la prise de contrôle conjoint du groupe Haircoif par M. Franck Provost et Chequers & Company

Posted on: 07 juillet 2015 | Secteurs :

SERVICES

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Type d'opération	Prise de contrôle
Partie notifiante	Groupe Provalliance
Dispositif(s)	Autorisation
Décision de phase	Phase 1
Décision simplifiée	Non
Entreprise(s) ou organisme(s) concerné(s)	Groupe Haircoif

Lire

le texte intégral de la décision
233.37 Ko